

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

art. 1 Le souscripteur peut résilier le contrat sans frais et sans motivation par lettre recommandée dans les 30 jours calendrier à Korfine sa, Nijverheidskaai 3/0021, 8500 Kortrijk. Ce délai commence à courir à compter du jour où l'assureur a communiqué au(x) souscripteur(s) que le contrat a été conclu ou à compter du jour où le(s) souscripteur(s) a/ont reçu les conditions du contrat et les informations précontractuelles sur un support durable, si c'est plus tard.

La résiliation demandée par le(s) souscripteur(s) sortit ses effets immédiatement au moment de la notification. L'assureur rembourse toutes les sommes qu'il a reçues du/des souscripteur(s) en vertu du présent contrat. Il dispose à cet effet d'un délai de 30 jours calendrier qui court à compter du jour où l'assureur reçoit la notification de la résiliation.

art. 2 Clause d'accroissement (cet article n'est valable que si le contrat a été souscrit par deux souscripteurs-personnes physiques). Les souscripteurs du présent contrat conviennent mutuellement qu'en cas de décès de l'un d'eux, sa partie au contrat reviendra au souscripteur survivant. De cette façon, le souscripteur survivant continue à bénéficier de la sécurité financière qu'offre le présent contrat et ce pourquoi il a été conclu. Le souscripteur survivant ne sera redevable de rien à la succession du souscripteur prémourant. Cette clause d'accroissement est conclue pour la durée du contrat. Une résiliation prématurée n'est possible que moyennant le consentement mutuel des parties.

art. 3 Le contrat entrera en vigueur à la date indiquée dans les Conditions Particulières, mais au plus tôt à la date de paiement et seulement après réception du formulaire de proposition entièrement et correctement rempli et signé par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s). L'assureur peut mettre à la charge du souscripteur ou du bénéficiaire tous les impôts, cotisations et charges, de quelque nature que ce soit, qui peuvent être prélevées sur le versement unique, les avoirs sur compte, le rendement des placements ou quelque versement que ce soit (y compris en cas de résiliation et de retrait).

art. 4 Le droit belge est applicable aux relations précontractuelles entre l'assureur, l'intermédiaire d'assurance et le consommateur.

art. 5 Le droit belge est applicable au contrat d'assurance, sauf stipulation contraire par les articles 313 à 319 inclus de la Loi du 4 avril 2014 relative aux assurances.

art. 6 Les tribunaux belges sont compétents pour les litiges éventuels qui apparaîtraient dans le cadre du contrat d'assurance, sauf stipulation contraire par les articles 6,7,10 à 16 inclus du Règlement européen no. 1215/2012 du 12 décembre 2012 du Parlement européen et du Conseil concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale.

art. 7 Toute plainte relative au contrat d'assurance peut être adressée au Service Gestion des plaintes de Korfine sa • Nijverheidskaai 3/0021 à 8500 Kortrijk • tél. : 056 21 61 82 • fax : 056 35 76 99 • E-mail : plainte@korfine.be. De plus, toute plainte peut toujours être adressée à l'asbl Service Ombudsman des Assurances • square de Meedus 35, 1000 Bruxelles • tél. : 02 547 58 71 • fax : 02 547 59 75 • info@ombudsman.as • www.ombudsman.as. Les plaintes doivent être introduites par écrit.

L'introduction d'une plainte n'entame en rien la possibilité pour le(s) souscripteur(s) d'intenter une procédure judiciaire.

art. 8 Les Informations Précontractuelles, la fiche d'information financière, la proposition, les Conditions Générales et Particulières du contrat d'assurance sont disponibles en français et en néerlandais. Vous pouvez également consulter les Informations Précontractuelles et les Conditions Générales sur www.korfine.be en français et en néerlandais.

Toute communication écrite après la signature du contrat d'assurance se fera, au choix du souscripteur, en français ou en néerlandais.

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Vos données personnelles sont traitées par Korfine sa, Nijverheidskaai 3/0021 à 8500 Kortrijk, à des fins de gestion des clients, de gestion et d'exécution des polices, de comptabilité et de facturation, de réassurance ainsi que de marketing et de publicité personnalisée. Vos données personnelles peuvent également être transmises aux tiers qui sont impliqués dans les activités de Korfine sa et des partenaires ou des entreprises liées à Korfine.

Korfine sa attache une grande importance à la protection de votre vie privée et met tout en oeuvre pour protéger et pour traiter les données personnelles qui vous concernent conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel (La loi sur la vie privée). Vous avez le droit de consulter toutes les données qui vous concernent et le cas échéant, de les faire modifier ou supprimer selon les conditions prévues dans la loi. Vous pouvez toujours gratuitement vous opposer à l'utilisation de vos données à des fins de marketing direct. Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser à l'adresse e-mail : info@korfine.be.

AUTORITÉS DE CONTRÔLE

L'Autorité des services et marchés financiers (FSMA)
rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles
www.fsma.be | 02 220 52 11

Banque nationale de Belgique (BNB)
boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles
www.nbb.be | 02 221 21 11

Vous retrouverez des informations complémentaires concernant ce produit sur la fiche d'information financière que nous vous avons transmise. Nous vous conseillons de la lire attentivement. Vous pouvez à tout moment consulter cette fiche d'information financière en néerlandais et en français sur www.korfine.be